Décision 23-DCC-104 du 05 juin 2023

relative à la prise de contrôle conjoint du groupe Coutot-Roehrig par les sociétés Financière de Beaumont et Luxempart

Posted on: 05 juin 2023 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	sociétés Financière de Beaumont et Luxempart
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Coutot-Roehrig

Lire

Le texte intégral

126.14 Ko